

à des pêcheurs de venir déposer ici, mais nous constatons que les fabricants ont toujours le loisir de dépêcher leurs représentants auprès du sous-ministre et d'exposer ce qu'ils veulent. Nous savons que, depuis quelques jours, l'un d'eux a été très occupé à télégraphier en Colombie-Anglaise pour dire: "De grâce, exhorte les membres du Parlement à rejeter le bill Reid." Est-il étonnant que j'élève la voix en faveur des pêcheurs? Ils ont certes besoin d'un défenseur. J'exhorte une dernière fois la Chambre de renvoyer au moins la question au comité; que l'on assigne tous les témoins et produise toutes les pièces afin de scruter les exposés du département.

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord): Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, d'étudier le projet de loi dans le détail, car l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) a très bien couvert le terrain. Je tiens tout d'abord à féliciter l'honorable député, qui prend si énergiquement fait et cause pour les pêcheurs. Je sais qu'il n'a aucun bénéfice personnel en vue; il plaide simplement la cause des particuliers contre la haute finance. Il est très au courant des conditions de sa circonscription et sans doute il l'est plus que moi-même de celles qui existent à cet endroit.

Je faisais moi-même partie du comité, et j'ai été fort surpris de voir que le comité décidait de rejeter ce projet de loi. Ce n'est que depuis quelques années que les conditions, dans le territoire intéressé, sont changées. Je déclare que la demande de l'honorable député n'a rien d'excessif, et je demanderais instamment que le comité soit de nouveau saisi de cette question. Obtenons d'une manière ou d'une autre les témoignages des intéressés, car nous savons qu'ils se comptent par milliers. Je supplie les honorables députés de montrer des vues larges et, si c'est nécessaire, de se placer au-dessus de la politique. Nous devrions, semble-t-il, chercher à secourir qui a besoin de secours, et les honorables députés devraient exaucer le vœu de l'honorable député de New-Westminster quand il demande de renvoyer ce projet de loi devant le comité.

M. W. G. ERNST (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de président du comité qui a étudié ce projet de loi, je sens que je dois dire un mot ou deux d'explication. Le projet de loi demande d'éliminer la pêche à la senne en bourse, non seulement dans les eaux de l'embouchure du fleuve Fraser, mais encore dans les eaux avoisinantes. Le projet de loi a été remis au comité permanent des pêcheries au début de la session. On a laissé entendre, surtout l'honorable préopinant (M. Munn), aux honorables membres que le comité n'a pas convenablement étudié cette mesure. L'honorable député de

New-Westminster (M. Reid) est venu expliquer au comité, plans et cartes en main, l'objet de la mesure, et avait alors tous les renseignements qu'il a ce soir. Puis le sous-ministre des pêcheries a expliqué l'attitude de son département et les raisons qui l'ont porté à autoriser la pêche à la senne en bourse. La déclaration du sous-ministre a été ensuite imprimée et distribuée à tous les membres du comité. Elle a été envoyée à la côte du Pacifique et tous les intéressés ont pu y répondre. Le syndicat des pêcheurs ont répondu par la bouche de l'honorable député de New-Westminster, presque dans les termes mêmes dont s'est servi ce soir l'honorable député. Exception faite de ce syndicat particulier de pêcheurs représenté par l'honorable député, toutes les réponses ont été en opposition au projet de loi. Puis l'honorable député est revenu devant le comité pour détruire de son mieux l'exposé du sous-ministre. Après une étude convenable, sans aucune préoccupation d'ordre politique, le vote a été enregistré et le projet de loi n'a pas été adopté. Je ne puis voir comment la haute finance ou les préoccupations politiques ont exercé quelque influence. On a voulu nuire à ce que j'appellerais la bonne réputation du sous-ministre. Depuis cinq ans que je suis président de ce comité j'ai pu travailler avec le concours de ce monsieur; je le connaissais auparavant, et je crois que tout député qui a entretenu des relations avec lui sait qu'il est sincère et honnête dans ses efforts pour aider à l'industrie.

Je désire faire une couple d'observations quant au fond du bill. Il existe deux courants d'opinions fortement contradictoires en ce qui regarde cette question. Un courant d'opinions favorise la pêche du saumon à la seine sans aucune restriction tandis que l'autre courant d'opinions favorise l'élimination de ce genre de pêche. Le département a essayé d'adopter un moyen terme entre ces deux courants d'opinions. La pêche à la seine n'est permise actuellement que durant les derniers mois de l'année alors que se produisent les dernières montées de sockeye et de saumon rose. Elle n'est pas permise au cours des autres saisons et, en tout temps, elle est assujettie à des règlements sévères. L'argument qu'a fait valoir le département en faveur de la pêche du saumon à la seine, durant cette période limitée, c'est qu'elle produit un poisson de meilleure qualité pour la mise en conserve que ne le fait la pêche au filet. La pêche du saumon à la seine prend le poisson avant qu'il entre dans le fleuve, avant qu'il atteigne l'eau saumâtre et avant qu'il ne perde sa couleur. Les statistiques fournies par le sous-ministre établissent d'une façon concluante que depuis l'inauguration de la pêche du saumon à la seine